



Risque de retrait de certificat de résidence algérien 10 ans.

Par **Slimani**, le **25/05/2020** à **10:13**

Bonjour, Je suis un ressortissant algérien, marié avec une française depuis juin 2017. J'avais une OQTF, du coup j'étais obligé de rentrer en Algérie pour faire une demande de visa auprès du consulat français en Algérie. En septembre 2017, j'ai obtenu un visa C, famille de français. Juste après, je suis revenu en France. En octobre 2018, j'ai obtenu un premier titre de séjour d'un an. Après octobre 2018, au renouvellement, j'ai obtenu un certificat de résidence algérien, 10 ans, et là ma femme veut divorcer à l'amiable. Le mois prochain, juin 2020, en sachant que je n'ai pas d'enfants avec elle et que je suis en CDI depuis 2017, j'ai entendu plusieurs versions à propos du retrait du certificat de résidence algérien 10 ans, vis-à-vis de la fin de vie commune, avant les 4 premières années du mariage. Du coup, je veux bien avoir une réponse auprès d'un professionnel. Ma question est : est-ce que je perds mon certificat de résidence après le divorce ou pas ? Merci d'avance de me répondre.

Par **amajuris**, le **25/05/2020** à **16:14**

bonjour, il y a effectivement un risque de retrait de votre certificat de résidence de 10 ans selon ce lien qui traite des cartes et certificats de résidents de 10 ans.
https://www.experatoo.com/immigration-en-france/risque-de-retrait-de-certificat-de-residence-algerien-10-ans_166183_1.htm de mémoire, il me semble qu'il existe des cas de retrait ne soient pas identiques entre les cartes de résidents de 10 ans et les certificats de résidence de 10 ans qui ne concernent que les algériens. salutations